

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 16 MAI 2019

Présents :

M. Gérard TREMEGE
M. Patrick VIGNES
Mme Josette BOURDEU
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU
M. André BARRET
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
M. Jacques LAHOILLE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
Mme Christiane ARAGNOU
Mme Anne-Marie ARGOUNES
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
Mme Ginette CURBET
Mme Andrée DOUBRERE
M. Emmanuel DUBIE
M. Jacques GARROT
Mme Geneviève ISSON
M. Christian LABORDE
Mme Evelyne LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
Mme Michèle PHAM-BARANNE
M. François RODRIGUEZ
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Philippe SUBERCAZES
M. Francis TOUYA
M. Bruno VINUALES
Mme Elisabeth ARHEIX
M. Jean-Pierre BALESTAT
Mme Elisabeth BRUNET
M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-François CALVO
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Rémi CARMOUZE
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE-RODRIGUEZ
M. Jean-Noël CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Louis CAZAUBON
Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Annette CUQ
M. Pierre DARRE
M. Daniel DARRE
M. Denis DEPOND
M. Jean-François DRON
Mme Christiane DURAND
M. Joseph FOURCADE
M. Romain GIRAL
M. Charles HABAS
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Charles LACRAMPE
M. Francis LAFON PUYO
Mme Sylvie MARCHE
M. Patrick PEY
M. Pierre MONTOYA
Mme Madeleine NAVARRO
M. Laurent PENIN
M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Paul SADER
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Jean-Marie TAPIE

Mme Marie-Paule BARON
M. Philippe BAUBAY
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Florence GASSAN

M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
M. Christian ZYTYNSKI
M. Philippe JOUANOLOU
M. Maxime LAFFAILLE

Excusés :

M. Michel AUSINA
M. Marc GARROCCQ
M. Jean-Christian AMARE
M. Francis BORDENAVE
M. Alain GARROT
M. Claude LESGARDS
Mme Chantal MORERA
Mme Valérie LANNE
M. Jean-Michel LEHMANN
Mme Evelyne RICART

Mme Danielle CARCAILLON
M. Laurent DUBOUIX
Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Michel FORGET
M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Paul LAFAILLE
M. Vincent MASCARAS
M. Alain TALBOT

Pouvoirs :

Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE
M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à Mme Sylvie MARCHE
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à Mme Anne-Marie ARGOUNES
Mme Evelyne RICART donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ
Mme Danielle CARCAILLON donne pouvoir à M. Jacques SEVILLA
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme Fabienne LAYRE CASSOU
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE
M. Jean-Marc DUCLOS donne pouvoir à M. Jacques GARROT
M. Michel FORGET donne pouvoir à M. Francis TOUYA
M. Jean-Bernard GAILLANOU donne pouvoir à Mme Michèle PHAM-BARANNE
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à Mme Christiane DURAND
M. Vincent MASCARAS donne pouvoir à M. Jean-François DRON

Absents :

M. Michel DUBARRY
M. Serge DUCLOS
M. Guy VERGES
Mme Marie-Pierre VIEU
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Michel BONZOM
M. Yves CARDEILHAC
M. Philippe CASTAING
M. Georges CASTRES

M. Marcel DE LA CONCEPTION
M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Martine FOCHEATO
M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Simone GASQUET
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Robert SUBERCAZES
Mme Maryse VERDOUX

*
* *

M. LE PRESIDENT : Chers collègues, prenez place s'il vous plaît. Ceux que je n'ai pas salués veuillez m'excuser, je vous salue. La feuille de présence est en cours de signature mais le quorum est largement atteint. Monsieur LAFAILLE ? Est-ce que vous acceptez d'être secrétaire de séance

M. LAFAILLE : Je veux bien, mais je ne prends pas de note, j'ai pas de stylo.

M. LE PRESIDENT : Non mais vous n'avez rien à faire, vous signerez les comptes rendus.

M. LAFAILLE : Non mais Je rigole.

M. LE PRESIDENT : Et en plus ce n'est pas rémunéré, ne vous inquiétez pas.

M. LE PRESIDENT : Avant de commencer le Conseil Communautaire, je vais demander à Monsieur Patrick PEY de se présenter ? Monsieur Patrick PEY, je vous souhaite la bienvenue. Vous siégez au sein de notre Conseil communautaire, à la place de Monsieur PIRIS Cédric, et vous représentez la commune de Gez-Ez-Angles. Bienvenue parmi nous. Je vais, en premier lieu, demander au cabinet IDOM qui est ici, et que je remercie d'être venu de Bilbao, ainsi qu'à Monsieur TOUYA et à Madame LOMBARD s'il y a des questions, de bien vouloir présenter le projet du bâtiment 313, l'Usine des Sports. Vous avez la parole Messieurs Dames.

Intervention Cabinet IDOM

M. LE PRESIDENT : Merci Messieurs Dames, avez-vous des questions à poser aux représentants de la maîtrise d'œuvre ? Ou à nos équipes, sous l'autorité de Francis TOUYA, qui ont travaillé, et que je remercie, pendant de longs mois sur ce projet. Il s'agit d'une information, que j'ai souhaitée présenter au Conseil Communautaire. Pas de question complémentaire ? Bien. Je vous précise que le Bureau Communautaire qui s'est prononcé sur le projet, l'a validé à une large majorité avec 12 abstentions. Voilà Mesdames et Messieurs puisqu'il n'y a pas de questions, c'est que vous avez été exhaustif, je vous en remercie. Et maintenant que le projet avance. Merci Monsieur TOUYA, merci Madame LOMBARD, merci à tous. Nous allons aborder les points de notre Conseil Communautaire. Est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes de précision sur les décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire. Il n'y en a pas. Je rappelle, les marchés inférieurs à 25 000 euros passés par délégation du Conseil Communautaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation n° 6 du Conseil Communautaire du 28 novembre 2018 donnant délégation de compétences au Conseil Communautaire et au Président, et au Bureau sur les marchés inférieurs à 25 000 euros. Il y en avait 3. Il y a l'acquisition d'une débroussailleuse pour 12 756. Une serrure électrique avec détecteur de fermeture et de forçage pour la piscine Paul Boyrie 19 836. Et un contrat de maintenance pour la piscine du Centre Nautique 11 804. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Parfait. Nous allons passer aux délibérations soumises à votre approbation. La délibération n° 1 concerne le contrat bourg-centre de Lourdes, et je passe la parole à Patrick VIGNES.

DELIBERATION N° 1

CONTRAT BOURG-CENTRE DE LOURDES

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Avez-vous des questions à poser à Monsieur le rapporteur sur cette proposition, cette délibération. Pas de question ? Madame le Maire de Lourdes, vous êtes satisfaites ?

Mme BOURDEU : Oui tout à fait.

M. LE PRESIDENT : Bien, merci. C'est votre fête aujourd'hui, c'est bien. S'il n'y a pas de question, je soumetts cette délibération à votre approbation.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Le point suivant Monsieur Fabrice SAYOUS, qui sera accompagné à l'issue de la présentation de la délibération, par une présentation détaillée par Monsieur Yann CHERON, qui est le programmiste que nous avons choisi pour le projet dont il va être question. Et bien évidemment nos services pourront également répondre à vos questions, et je remercie Audrey LEBARS, Denis CRAMPE et toutes les personnes qui ont travaillé sur ce dossier. Monsieur SAYOUS vous avez la parole.

DELIBERATION N° 2

CREATION DU PROJET UNIVERSCIEL : APPROBATION DU PROGRAMME, DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PRISE DE COMPETENCE

Lecture de la délibération

M. SAYOUS : Je souhaiterais dire quelques mots avant que la présentation de Monsieur CHERON commence. Pour le projet Universciel, on a retenu une méthodologie participative qui a fait une très grande part à la concertation, et au fait de travailler en groupe. Nous avons créé 5 groupes, dont plusieurs d'entre vous d'ailleurs étaient dans ces groupes-là. Les groupes de travail étaient constitués, le 1^{er} groupe de travail avec les industriels du département. Beaucoup de gros industriels comme DAHER, comme TARMAC ont participé. Un groupe de travail avec-là plutôt les TPE, PME, notamment tout ce qui était dans l'aspect l'innovation entrepreneuriale. On a fait un groupe de travail avec plutôt les partenaires associatifs et culturels. Un groupe de travail concernant le tourisme. Et enfin un groupe de travail, on l'a ici l'université, donc avec tout ce qui était enseignement supérieur. Ces échanges ont été très fructueux et nous ont permis de mettre en lumière énormément de points, qui d'abord comptaient pour les personnes qui ont de l'influence dans le département et savent comment on réussit, notamment les gros industriels. On a eu de très bon contact et d'ailleurs ils ont souhaité pouvoir participer aussi à la mise en place, et après aussi au développement du projet Universciel, avec DAHER, et notamment avec tout ce qui est l'héritage de Morane SAULNIER, et puis avec le groupe MERSEN-BOOSTEK. Donc ça ce sont des partenariats qui sont très importants, puisqu'ils donneront à la fois de la crédibilité à notre projet, puis surtout ils donneront de la matière, parce que tout ce qui est l'héritage Morane SAULNIER, ils ont énormément de background sur l'aéronautique et tout ça pourra être évidemment visité à l'occasion d'exposition soit permanente, soit tournante. Nous avons complété aussi ces travaux participatifs de réunion avec un voyage au Canada, dans lequel on souhaitait justement visiter un certain nombre de structures qui étaient dans la cible un petit peu de ce que l'on a imaginé. Ce voyage a été très instructif parce qu'on a vu à la fois, une très belle réussite et ce vers quoi il faut tendre. On a vu aussi un certain nombre de choses qui n'ont pas marché, on a maintenant l'explication de pourquoi ça n'a pas marché, ça nous permettra aussi nous d'avancer en ce sens-là. Donc ce qui représentera le plus la structure Universciel qu'on a visité au Canada c'est ce que l'on appelle le Cosmodôme, c'était à Laval, c'est une ville qui est proche de Montréal. Ils ont à peu près, Yann j'imagine en parlera un peu, à peu près la structure idoine par rapport au nombre de pax que l'on souhaiterait chez nous, pour le projet

Universciel. Si j'ai pu retenir un point essentiel dans le Cosmodôme, c'est celui qui consiste à dire que c'est fini le temps ou maintenant on fait la queue pendant 1 heure et quart, 1 heure et demie, comme ça peut être le cas à Disneyland, par exemple, en attendant son attraction ou autres, si on fait attendre les personnes comme ça, pendant qu'elles sont dans la file d'attente, et bien, d'une elles ne consomment pas, de deux elles s'ennuient, de trois elles ont pas forcément envie d'y revenir. Ils ont un concept qui est vraiment, à la fois qui est dans l'air du temps évidemment, mais ce système d'application, presque tout le monde maintenant a un smartphone, donc une application vous prenez rang pour telle attraction et puis vous savez à quelle heure vous allez passer dans cette attraction. Donc vous venez en fait les 5 minutes avant, vous positionnez pour rentrer dans l'attraction et puis vous avez plus besoin d'attendre, voilà. Vous venez cliquer, enfin passer votre téléphone les portes s'ouvrent et c'est parti. Pendant le temps d'attente et bien là vous avez justement la possibilité de visiter ces expositions permanentes, les expositions tournantes, et vous avez surtout le loisir de pouvoir aller consommer, de pouvoir aller acheter des produits du terroir, de pouvoir aller voir des points très particuliers concernant le tourisme de notre belle région, et ça c'est un point vraiment qui est capital à mon sens. On a visité ensuite l'ASTROLab au Parc Mégantic, alors ça c'est environ à 3 heures de route, 3 heures, 4 heures ça dépend des conditions climatiques, pour nous ça été très compliqué, mais c'est quelque chose qui ressemble au Pic du Midi, puisqu'ils ont un télescope, ils sont d'ailleurs en contact avec le Pic du Midi de Bigorre, et ils ont vraiment leur public, leur public dédié. Alors là c'est beaucoup plus petit, et par contre on a visité quelque chose ou on sait qu'il faut pas faire ça. Donc on a une bonne idée précise en tout cas, d'une exposition permanente, enfin voilà à mon sens il faudra pas qu'on fasse la même chose, parce que c'était beaucoup trop technique et très peu accès sur la notion grand public. Ensuite nous avons visité le musée des sciences et de la nature à Sherbrooke, environ à 2 heures 30 de voiture de Montréal. Alors ce musée des sciences a été intéressant sur la partie, on va dire haute technologie, il y avait un simulateur de tremblement de terre, il y avait des choses que l'on n'a pas l'habitude foncièrement de voir, y en a, on en parlera. Voilà ce sont des choses comme ça, des choses où on a envie de se projeter dans ce qui pourrait être par exemple une catastrophe, mais évidemment on n'a pas envie de la vivre, on est d'accord. Donc ça, ça fait partie des choses qui peuvent susciter l'intérêt et qui de toute façon, en tout cas nous, ça nous a fortement intéressé. Et puis il y a la partie ludique adaptée aux enfants, et ça on a vu que c'était très, très important aussi, la partie enfant, la partie gamin. Pourquoi ? Parce qu'à chaque fois que les enfants ils viennent, ils ne viennent pas tout seul, on est d'accord, ils viennent toujours accompagnés de leurs parents, et parfois même des grands-parents, et puis quand ça va bien il y a toute la famille et quand il y a toute la famille, c'est autant de pax, c'est autant de consommations supplémentaires. Donc il faut aussi avoir à l'esprit d'avoir des choses qui soient très ludiques et à destination aussi du public le plus jeune. Et puis le dernier lieu que nous avons visité c'est à Montréal même, c'est la Société des arts technologiques. La Société des arts technologiques, c'est dans les deux, Yann tu me diras si je me trompe, c'est dans les deux plus gros livinglab au monde, donc livinglab, qui mêle à la fois livinglab, fablab, etc., avec des espaces de coworking, donc là plutôt accès startups, nouvelles technologies, etc., et ils ont réussi à mettre en lien justement les startups et les spectacles, et la plupart du temps les spectacles étaient conçus par les startups qui travaillaient dans ce livinglab. Et c'est tout l'intérêt aussi que peut consister, pour lequel on souhaite qu'à Universciel il y ait justement un certain nombre d'espaces de coworking et de startups qui puissent venir se greffer, parce qu'il faut à tout prix, et ça c'est mon avis et je pense qu'un certain nombre de personnes le partageront, il faut que dans ce type de parc d'attractivité on se renouvelle. On se renouvelle très fréquemment, parce qu'on ne peut pas dire, ok l'attraction que l'on va mettre aujourd'hui ce sera là même dans 6 ans, dans 7 ans, dans 8 ans. Si on fait ça, à mon avis, on est cuit, et en tout cas on n'arrivera pas à attirer le chaland et à faire en sorte que des personnes qui sont venues, puissent revenir. Donc ça c'est très important de renouveler les attractions régulièrement en suivant l'évolution à la fois de la science, et l'évolution des mœurs de tout un chacun. Donc évidemment il faudra prendre en compte les amortissements dans le business plan dû à ces renouvellements permanents. L'aspect ludique c'est évidemment la chose la plus importante, il faudra à tout prix que l'on ait

en avant ce côté ludique parce que les gens viennent parce qu'ils se sont amusés, et ils reviennent parce qu'ils ont trouvé les attractions suffisamment pertinentes et à leur goût pour susciter leur intérêt. Et puis y a tout ce qu'on a pu voir nous impose aussi, si j'ose dire, un effet de taille, un effet d'investissement minimal. On a vu que s'il n'y avait pas un investissement minimal à la base qui était fait, tout en gardant la possibilité de pouvoir le moduler évidemment et de pouvoir l'incrémenter, de pouvoir le faire grossir. Mais il n'empêche qu'à la base il y a un investissement minimal à réaliser, sous peine d'avoir du mal justement à attirer un nombre de pax suffisant. Voilà ce que je souhaitais dire en préambule, Monsieur le Président, j'ai peut-être été un petit peu long mais c'était nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT : Je te remercie, c'est une excellente présentation. Je voudrais apporter quelques précisions complémentaires. Le Conseil Communautaire du 30 novembre 2017, a voté à l'unanimité, le principe des études de projets, par sur les projets eux-mêmes. C'est à la suite de ce vote que l'étude a été engagée. Cette étude débouche sur la présentation maintenant par le cabinet de Monsieur Yann CHERON, désigné comme programmiste. Mais c'est le Conseil Communautaire qui décidera si on donne suite ou pas au projet, à l'issue de cette étude. Oui. Il faut parler dans le micro Monsieur PEY.

M. PEY : Est-ce que vous avez une idée précise du site qui pourrait accueillir ce projet ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui, on va y venir dans un instant. On va d'abord écouter Monsieur CHERON, ensuite les questions pourront être posées. Mais je tenais à préciser que le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'unanimité sur l'étude des projets inclus dans le projet de territoire. C'est le projet de territoire qui a été adopté. C'est ainsi que l'on a avancé sur le bâtiment 313. On avance sur le projet du Pic du Jer à Lourdes. Et maintenant on va vous présenter le résultat de la réflexion de Monsieur CHERON. Le débat sera ouvert avant que Monsieur SAYOUS nous présente la délibération formelle telle qu'elle vous sera proposée. C'est le Conseil Communautaire qui décide d'approuver le préprogramme du projet Universciel annexé à la présente délibération, décide de solliciter les subventions auprès de partenaires. En cas de vote positif, nous devons prendre les compétences construction, aménagement, entretien et gestion d'Universciel. Monsieur CHERON vous avez la parole.

Présentation de Monsieur CHERON

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup Monsieur CHERON, est-ce qu'on peut rallumer, s'il vous plaît ? Merci infiniment pour cette présentation très complète. Je vais demander à l'assemblée, qui souhaite intervenir pour poser des questions ou faire des commentaires ? Qui souhaite intervenir ? On a eu beaucoup de réponses y compris sur la localisation. Alors qui souhaite intervenir ? Personne ? Monsieur ZYTYNSKI.

M. ZYTYNSKI : Oui juste une question financière. On voit que le projet en niveau financier est très important, plus de 13 millions d'euros. On sait aussi que sur ce genre d'attractivité il faut continuellement renouveler, enfin continuellement c'est peut-être un bien grand mot, renouveler les attractions à destination du public. Est-ce que ces éléments-là ont été pris en compte ? Quel est le montant de l'investissement ? Et comment on amortit aussi ces éléments-là par rapport à ces 13 millions qui sont investis dès le départ ?

M. CHERON : Cette question est tout à fait pertinente et ça me permet de compléter une lacune dans ma présentation orale, parce que tout ça apparaît dans les tableaux. On a parlé de renouvellement qui est essentiel encore une fois à la réussite d'un tel projet. Dans les simulations qu'on a faite à 90 000 visiteurs, on a budgété 300 000 euros par an.

M. LE PRÉSIDENT : 375, Monsieur CHERON.

M. CHERON : 375, excusez-moi Monsieur le Président. On a budgété donc 375 000 euros, qu'on ne fera pas systématiquement tous les ans. Ça sera peut-être sous forme plus spectaculaire une fois tous les 2 ans, ou à voir, tout ça se définit par la suite, mais en tout cas on sait qu'il y a 20 %, 15 à 20 % du budget de fonctionnement qui est réservé au renouvellement. Et autre élément important, les ressources humaines qu'on a mis en place, parce que ça c'est un constat qu'on a fait, Monsieur SAYOUS au Cosmodôme, c'est que l'encadrement, les animateurs qui sont autour d'un projet comme celui-ci c'est capital pour une réussite, et qu'il faut des ressources humaines, et vous le verrez dans les tableaux que je n'ai pas eu le temps de présenter en détail, mais on a budgété le nombre d'animateurs en 10 ans pour approcher l'encadrement que doit avoir un lieu comme celui-ci, parce que d'abord il faut que ça marche, donc il y a un encadrement technique qui doit tenir la route, et il y a des animateurs, des pédagogues qui doivent aider à le faire fonctionner. Donc effectivement on a chargé la mule, si vous me permettez l'expression, sur tous ces aspects accompagnement et renouvellement des expos.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? Merci beaucoup. Monsieur PIETTE.

M. PIETTE : Oui au total c'est combien d'emplois qui sont prévus ?

M. CHERON : Alors encore une fois ça va dépendre du nombre de visiteurs. On peut peut-être retrouver le slide qui vous permettrait d'approcher au mieux les choses.

M. LE PRESIDENT : Sous l'objectif 30 000, c'est 15 je crois.

M. CHERON : En attendant si on parle du fonctionnement à termes à 90 000 visiteurs, on est quand même sur une quarantaine d'équivalent temps plein, avec une montée en puissance bien évidemment puisqu'on ne va pas embaucher du jour au lendemain une quarantaine d'équivalent temps plein pour accompagner ce projet.

M. CAZAUBON : Le point mort

M. LE PRESIDENT : Qui parle ? On ne parle pas comme ça.

M. CAZAUBON : Le point mort a minima, c'est les 30 000 visiteurs ?

M. CHERON : Oui 30, 35 000 visiteurs

M. LE PRESIDENT : 30 000, les charges s'élèvent à 408 000 et les recettes à 519 000.

M. CHERON : Mais c'est vraiment le strict minimum.

M. LE PRESIDENT : Si on fait pas 30 000, ce n'est même pas la peine de se lancer dans l'aventure.

M. CHERON : Ou alors il faut considérer que le panier moyen est plus élevé au départ. Mais 17 euros ça paraît quand même assez raisonnable, aux regards de ce qu'on constate.

M. CAZAUBON : Mais les éléments de comparaison c'est ça vous avez parlé du Pic du Jer, et y a le parc animalier à Argelès, y a les grottes de Bétharram qui sont à des niveaux 140, 160 et plus.

M. CHERON : Non mais c'est pour ça qu'on a essayé d'être, je pense très raisonnable dans les estimations et les simulations que nous avons faite.

M. LE PRESIDENT : Bien, d'autres questions ? M. ZYTYNSKI.

M. ZYTYNSKI : Excusez-moi de reprendre la parole.

M. LE PRESIDENT : Pas de problème.

M. ZYTYNSKI : Est-ce que vous ne pensez pas que le fait d'avoir notamment sur Toulouse, je ne vais pas dire le même principe, mais quelque chose d'aussi autour de l'espace et peut-être du virtuel, ne peut pas mettre en difficulté des attractions comme celles-là ?

M. CHERON : On s'est posé cette question évidemment. On s'aperçoit en tout cas qu'à Toulouse c'est la Cité de l'espace. Au niveau immersivité, en dehors du dôme, aujourd'hui il n'y a vraiment pas grand-chose, et on voit à travers tout cela c'est parce qu'ils ont un bassin de population énorme, et une pub pas possible, qu'ils arrivent à bien fonctionner, pas très bien fonctionner, à bien fonctionner, parce qu'ils sont quand même très largement soutenu par les collectivités locales derrière tout ça. Mais en tout cas moi là, la chance que l'on a dans ce projet, c'est le côté, encore une fois, de relationnel entre l'attraction et l'attractivité. On n'a pas du tout ça à Toulouse.

M. LE PRESIDENT : Et quatre volets, y compris la réalité virtuelle.

M. CHERON : Bien sûr on n'a pas ça à la Cité de l'espace. C'est un lieu d'attraction, même s'il y a des outils scientifiques, ça reste un lieu d'attraction.

M. LE PRESIDENT : Oui je vous en prie.

M. LAFAILLE : Quant à la terminologie préprogramme, je voudrais savoir ce que ça veut dire. Ensuite est-ce que vous auriez aussi un prix TTC sur la globalité ? Je ne l'ai pas vu. Un prix TTC, parce que là on a hors taxe. En enfin sur l'investissement partagé, est-ce qu'il va y avoir d'autres collectivités dessus ? Est-ce que l'Etat a prévu d'investir ? Est-ce que c'est pour ça que vous parlez de préprogramme ? Juste quelques précisions et désolé d'être aussi béotien.

M. CHERON : Je crois que vous avez tout à fait raison. Mais justement l'objectif d'un préprogramme, c'est de vérifier que le projet est pertinent et qu'il est faisable. C'est tout. L'étape suivante, si vous donnez quitus à ce projet, c'est de faire un cahier des charges pour des architectes, et parallèlement, bien évidemment, de se dire la Communauté adopte ce projet on va approfondir les premiers contacts qu'on a eus avec les investisseurs potentiels.

M. LE PRESIDENT : Pour répondre à la question, qui est intéressante, on n'a pas parlé du mode de gestion. Demain si on le fait, ce ne sera pas l'agglomération qui va le gérer. Aujourd'hui on a des partenaires potentiels intéressés. Je pense qu'on aura l'occasion de réfléchir à la meilleure structure. Une SEM par exemple, nous permettant de faire venir à nous d'autres collectivités et des partenaires privés. Tout cela on le verra si vous donnez le feu vert. C'est le préprogramme. Si on poursuit on va rentrer dans le programme, y compris dans les réponses juridiques au niveau de l'exploitation. Monsieur VINUALES.

M. VINUALES : Merci Président. Je pense qu'on a déjà en partie répondu. C'était par rapport à la restauration, qu'est-ce que vous avez envisagé comme type de produit de gestion ? Et puis en termes de budget com., et publicité, comment ? J'ai pas vu la ligne, est-ce que vous pourriez être un peu plus précis ? Si vous l'avez poussé jusque-là. Merci.

M. CHERON : Le plus simple pour vous répondre sur le budget com., il apparaît clairement dans les tableaux à 90 000 visiteurs ont est sur 160 000 euros annuel. Sur la partie restauration.

M. LE PRESIDENT : Je vais répondre si vous voulez Yann. La partie restauration peut très bien être sous-traitée à un professionnel. Si demain on fait une SEM, elle n'a pas nécessairement vocation à créer, aménager et gérer le restaurant. Au début on va démarrer, si vous le décidez, et ensuite on verra le mouvement. Là on présente le programme avec 2 000 m² de construction. On n'a pas parlé de la plus-value architecturale qui me paraît essentielle aussi. C'est-à-dire qu'on ne peut pas se contenter de faire un bâtiment rectangulaire, type halle ou bâtiment industriel. Il faut une valeur ajoutée architecturale, une originalité qui fera qu'on sera aussi attiré par la qualité du bâtiment. Mais après pour la partie restauration on avisera.

M. CHERON : On a en tout cas réservé des mètres carrés.

M. LE PRESIDENT : Voilà.

M. CHERON : On a réservé un pignon commercial dans la partie hub et dans la partie accueil, et tout reste à faire.

M. LE PRESIDENT : Autres questions ? M. ZYTYNSKI.

M. ZYTYNSKI : Mais les questions me viennent comme ça au fur et à mesure du débat. Je voudrais savoir si on a regardé au niveau de la fiscalité locale, si cet investissement avait des conséquences par rapport aux taux qui sont votés tous les ans pour notre collectivité ?

M. LE PRESIDENT : Vous auriez pu poser la question différemment. Comment on va financer cet investissement ? Et est-ce que le financement de cet investissement, aura des conséquences sur la fiscalité que nous votons ? Vous avez noté que jusqu'à présent on n'a jamais voté d'augmentation de la fiscalité. Je peux vous dire, parce que c'est la question, comment on va le financer. Alors d'abord sur un investissement de 13 millions HT, on peut raisonnablement, car on s'inscrit, dans le cadre qu'a défini Madame DELGA sur les équipements structurels en matière touristique, bénéficier d'un accompagnement de la Région significatif. On peut compter aujourd'hui sur une subvention globale, tous financeurs confondus, d'au moins 50 %. Le reste de l'investissement sera financé, et nous le déciderons ensemble, soit par emprunt, soit par utilisation d'une partie de nos réserves de trésorerie, qui s'élève aujourd'hui à 18 millions d'euros, soit une partie de l'utilisation de l'excédent de trésorerie et une partie d'emprunt. Nous déciderons le moment venu. Je vous rassure, un investissement comme celui-là ou comme celui dont on a parlé en début de séance n'aura aucune conséquence sur l'augmentation de la fiscalité.

M. CHERON : Si vous permettez, Monsieur le Président, juste un petit complément. Vous parlez de la filière touristique au niveau de la région, mais il y a la filière économique aussi qui est très attentive à ce que l'on peut produire dans un outil comme celui-ci.

M. LE PRESIDENT : M. ZYTYNSKI la question suivante. Qui souhaite intervenir ? Allez-y toutes les questions. Jean-Louis j'espère que la Région nous accompagnera puisqu'on s'inscrit tout à fait dans ce qu'a défini Madame DELGA.

M. CAZAUBON : Et j'espère que ton optimisme sera tout à fait à la hauteur. Non juste quand vous parlez des partenaires, des industriels notamment tout ce qui est autour de l'aéronautique, y a un volet tourisme industriel ?

M. CHERON : Oui, mais c'est vrai qu'on n'a pas le temps de tout développé j'ai 20 minutes et on commençait à me faire des gros yeux parce que je débordé

M. LE PRESIDENT : 20 minutes et il a utilisé $\frac{3}{4}$ d'heure !

M. CHERON : Mais en tout cas on a déjà eu des contacts. Moi je suis allé voir les gens de DAHER Lab qui se trouve à Orly aussi, qui sont particulièrement intéressés pour cette notion interface réalité virtuelle. On a eu des contacts tout à fait intéressants.

MME LE BARS : Je vais prendre la parole. Avec DAHER, notamment avec l'Association Héritage Morane SAULNIER qui serait prêt à nous mettre à disposition en plus et à travailler avec nous, sur la conception de tourisme d'affaires et notamment autour de l'aéronautique. Et on a aussi un autre contact avec MERSEN BOSTEK de Bazet, plutôt sur le volet spatial, justement pour nous accompagner aussi par rapport au savoir-faire local, industriel local en lien avec territoire d'industrie notamment.

M. LE PRESIDENT : Il y a des chefs d'entreprises dans différents domaines, le bâtiment, la distribution, etc., qui sont prêts à nous accompagner au sein d'une Société d'Economie Mixte par exemple, C'est à prendre en compte. Autre question ? Jean-Marc.

M. BOYA : Savoir s'il était prévu des espaces de jeux ? Parce que moi j'ai vécu une expérience l'année dernière, j'étais à la Cité de l'espace avec mes petits-enfants, donc la grande à 8 ans le petit à 5 ans. La grande s'est intéressée pour pas mal de chose, mais le petit lui ce qui là le plus intéressé c'est le parc qui y a à côté, après où il a pu gambader comme il voulait

M. CHERON : C'est pour ça que c'est important.

M. LE PRESIDENT : Excellente remarque.

M. CHERON : Excusez-moi Monsieur le Président. C'est important d'aller voir des lieux ailleurs aussi, parce qu'on s'aperçoit des lacunes qu'on peut constater sur les lieux. Je souscris tout à fait à ce que vous dites, à la Cité de l'espace on n'a pas besoin d'être bac+12, mais il faut quand même comprendre ce qu'il se passe quoi, et c'est vrai que cette notion d'approche ludique elle est extrêmement importante à mettre en place pour tous les âges, mais tout ça justement c'est du ressort aussi du scénographe qui va travailler sur le message tel qu'on peut l'interpréter, pour qu'il s'adapte à de nombreux publics. Après il va y avoir aussi la clientèle qui va être en individuel, et la clientèle qui va être en groupe. C'est pour ça que tout ça il faut que ça soit pris en compte. Mais je dirais qu'on a quelques mois pour y réfléchir, mais en tout cas moi je le dis tout de suite c'est vrai que quand on a vu des choses au Canada, ou qu'on a vu des choses à Port-Aventura à Barcelone, qui fonctionne absolument pas, on s'aperçoit qu'il y a des choses à faire et des choses à ne pas faire.

M. LE PRESIDENT : D'autres questions ? Sur la localisation ? Oui je vous en prie.

MME MARCHE : J'aurais une question. Il m'a semblé comprendre, lors de l'exposé, que ça pourrait être un projet évolutif ? C'est-à-dire peut être avec un projet de base et qu'il pourrait être augmenté, ou qu'il pourrait grossir au fur et à mesure qu'il prenne ou d'un succès, est-ce que j'ai bien compris ?

M. CHERON : Vous avez tout à fait bien compris, c'est pas ce schéma-là auquel je pense, mais à un moment on vous a montré le cœur du projet au début des slides, qu'on a essayé de calibrer aussi en fonction de jusqu'où ne pas aller. Mais d'un autre côté vous avez sur la partie gauche en bleue pour montrer qu'il fallait qu'on se développe à partir du cœur, et que c'est extrêmement important de pouvoir se développer, enfin d'avoir les opportunités pour se développer par la suite, et sur la partie attractivité, c'est-à-dire plus du côté économique on est plutôt sur une notion de lotissement on va dire économique, et ce n'est pas nécessairement le cœur qui a besoin de s'agrandir, mais c'est d'avoir une multiplication d'outil en fonction des thématiques, en fonction des acteurs économiques, etc. etc.. C'est vrai que ce qui est important c'est un petit schéma que je vous ai signifié à un moment en bas à gauche d'une diapo, y a un minimum qu'on n'a pas atteint à Huesca, et le minimum qu'on vous propose ici

c'est vraiment ce sur quoi il faut partir en base, avec 90 000 visiteurs et que, moi j'imagine assez bien que ça puisse fonctionner, et qu'à 5 ou 10 ans on est à la revoyure pour donner plus d'ampleur encore à ce projet qui ne fera, je dirais, ça ne fait que de la synergie tout ça.

M. LE PRESIDENT : Il faut rappeler qu'à Huesca y a un planétarium construit à 7 ou 8 kilomètres de la ville, y a quelques années. Nous sommes allés le visiter, il accueille, alors qu'il est totalement excentré, 30 000 visiteurs par an, et c'est juste un planétarium.

M. CHERON : Et pas toujours ouvert.

M. LE PRESIDENT : D'autres questions ? Monsieur BOUBEE.

M. BOUBEE : Merci Monsieur le Président. Ce n'est pas une question, c'est un commentaire synthétique et rapide sur ce qui a été présenté. Je vais revenir sur le verbatim. J'ai retenu trois phrases extrêmement intéressantes, en tout cas très pédagogiques. « On sait ce qu'il ne faut pas faire », ça c'est plutôt bien avant de commencer. Ensuite, « le Cosmodôme nous a beaucoup appris », et « il ne faut pas que cela soit un gouffre financier ». Je pense que tout le monde est d'accord ici sur ces éléments-là. Je voudrais dire quatre choses très rapidement. La première c'est que c'est un projet qui est équilibré, ce qui est particulièrement intéressant, et à cet égard il doit, comment dirais-je, vraiment être analysé de manière très, très lucide par les conseillers communautaires que nous sommes. Donc projet équilibré financièrement. Deuxièmement, il apporte une plus-value pertinente, complémentaire sur un territoire touristique, vous l'avez dit fort bien, tourisme d'été, tourisme d'hiver, tourisme de montagne et tourisme culturel, et là tourisme professionnel et tourisme ludique. Donc c'est la deuxième caractéristique de ce projet. La troisième caractéristique, et là j'y vois pour notre territoire un renforcement de l'image extrêmement intéressant après la labélisation de FrenchTech. C'est un projet très innovant, très innovant, qui donc peut créer des synergies extrêmement intéressantes. Et puis après enfin, c'est un projet qui va voir le jour, qui devrait voir le jour, vous avez compris que je suis pour, entre Tarbes et Lourdes, et je sais depuis cette semaine que c'est un lieu extrêmement vertueux. Voilà, donc je suis pour.

M. CHERON : Et visible depuis la nationale.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

M. BOUBEE : Et certains m'ont compris.

M. LE PRESIDENT : Excellente remarque. Denis tu voulais rappeler quelque chose qui est bien évidemment nécessaire.

M. FEGNE : Non mais juste pour rappel par rapport aux sommes qui ont été amenés, 13 millions. Juste pour rappeler ce qu'on a mis dans le PPI. On a mis 7,8 millions, voilà c'est-à-dire 1 million en 2019, 2 millions en 2020, 3 millions en 2021 et 1,8 million en 2022. C'était pour vous donner un ordre d'idées à peu près, de ce qu'on avait projeté dans le programme pluriannuel d'investissement.

M. LE PRESIDENT : C'était effectivement intéressant de le rappeler. C'était indicatif, puisque nous ignorions les éléments que vient de nous fournir Monsieur CHERON. Je voudrais revenir sur une question fondamentale. Est-ce qu'on a les moyens de faire ça ? Oui on les a ! Nous disposons de réserves de 18 millions d'euros, dont on peut en affecter une partie sur le financement de projets structurants pour notre territoire. Vous verrez dans quelques semaines, nous allons présenter le compte administratif. Même si on décidait d'emprunter l'intégralité de la part qui ne serait pas financée par nos partenaires, et par les subventions, on pourrait obtenir un prêt représentant un remboursement annuel de l'ordre de 350 000 euros. Donc tout cela

est accessible sans difficulté, et je redis à Monsieur ZYTYNSKI, sans augmenter la fiscalité. Voilà.

M. CHERON : Si vous me permettez, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je permets.

M. CHERON : Juste un mot par rapport à ça. C'est vrai que c'est mon rôle aussi que de vous dire aussi jusqu'où ne pas aller peut-être, mais aussi qu'elle est la mise minimale, on va dire, pour que ça marche. Et c'est vrai que je me suis fait retoquer, pour tout vous dire, par le Président une ou deux fois, parce que je n'étais pas raisonnable. On va être clair, ça c'est le premier point. Le deuxième point là-dessus, c'est que pour lever tout doute, les architectes sont payés au pourcentage des travaux qui sont engagés. Les programmistes on n'a pas cette crainte puisqu'on est forfaitisé. Donc on est complètement désintéressé. Je pourrais très bien vous vendre un truc à un million d'euros et après m'en aller en courant, mais je pense que c'est extrêmement important que de vous dire, y a une mise minimale pour avoir une aura, pour avoir un rayonnement et pour que vous soyez attractif par rapport à ces industriels et ce monde économique qui vous attend.

M. LE PRESIDENT : Pour revenir sur la question qu'a posée Madame MARCHE. Là est présenté un programme avec 2 000 m² construits pour pouvoir répondre aux besoins des quatre grands concepts. Mais si, pour des raisons budgétaires, on souhaitait différer une partie de l'investissement, cela est possible. On pourrait par exemple économiser 1,5 million hors taxe sur les moyens collaboratifs et le living lab, c'est une chose qu'on peut dire ça on le fera après peut-être. De même sur la plus-value du concept architectural on a prévu 1 million, par rapport au prix normal de la construction. Une plus-value sur l'originalité du concept architectural de 1 million c'est quand même pas mal. Donc on a, là aussi, une marge. Bien, pas d'autres questions à Monsieur CHERON ? Alors Monsieur CHERON je voulais vous remercier pour la qualité de votre présentation. Vous avez tenu le timing 20 minutes, c'est parfait. Vous avez été très synthétique. Je voudrais remercier bien évidemment toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet. Fabrice SAYOUS, sa présentation parfaite et son implication. Il est allé au Canada également voir diverses réalisations comparables avec Monsieur CHERON. Il y avait aussi Audrey, et Denis CRAMPE.

M. SAYOUS : Je tiens à préciser qu'on est parti au mois de novembre, il faisait relativement bon ici, ils étaient pas habitués depuis des années au Canada à avoir ce temps-là au mois de novembre. On est arrivé on s'est dit tout va bien y avait de la neige, le lendemain il faisait moins 25°, y avait 30 centimètres de neige. On n'avait pas de pneus neige à la voiture, je peux vous dire que c'était un bon moment.

M. LE PRESIDENT : En tout cas merci à toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués dans le travail préparatoire pour pouvoir présenter aujourd'hui ce préprogramme. Je crois que beaucoup ont compris l'importance du projet pour l'image de notre agglomération, de notre département et de notre région. S'il n'y a pas d'autres questions je vais soumettre la délibération que vous a présentée Fabrice SAYOUS tout à l'heure. Je vais vous poser les questions les unes après les autres.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie beaucoup. C'est un projet ambitieux, et nous avons raison d'être ambitieux pour notre territoire. Je remercie Yannick BOUBEE pour ses remarques qui vont dans le même sens. Merci pour votre confiance, pour votre soutien. Je pense que nous n'aurons pas à regretter notre engagement. Je remercie encore Monsieur CHERON. Et nous passons à la délibération suivante. A non, pardon, excusez-moi j'ai fait voter que l'article 1. Article 2, et c'est pas des moindres.

Proposition adoptée à la majorité avec 96 voix pour et 7 abstentions.

DELIBERATION N° 3

FONDS D'AIDE AUX COMMUNES – TRAVAUX D'URGENCE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE DE LA COMMUNE DE JARRET

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur, mon cher Jacques. Je rappelle que les accompagnements sur les travaux de voirie ne sont pas prévus dans notre règlement intérieur, sauf les travaux d'urgence, qui est le cas. Pas de questions ? Une question, je vous en prie. Allez-y.

M. LACRAMPE : Vous dites de passer une convention, j'en vois pas l'utilité. Puisque c'est une attribution de subventions, terminé.

M. LE PRESIDENT : Il y a des conditions fixées par le règlement intérieur du fonds d'aide aux communes. On s'engage en fonction de critères bien précis, qui correspondent à des engagements de la commune. C'est pour ça que les engagements synallagmatiques des uns et des autres doivent être contractualisés.

M. SEVILLA : Oui, Jacques SEVILLA, Maire de Gayan. Oui bon loin de moi de pas aider les petites communes, par contre je vois qu'il y a eu la commission qui s'est réunie y a un mois maintenant, et je suis étonné qu'on n'ait pas eu à l'ordre du jour l'attribution des fonds de concours pour toutes les autres communes.

M. LE PRESIDENT : Mais, tu peux répondre si tu veux. Jacques.

M. GARROT : Oui je vais répondre.

M. LE PRESIDENT : Il s'agit d'une demande exceptionnelle.

M. GARROT : Lorsque la commission s'est réunie, le lendemain une commune nous a fait part du fait qu'elle avait envoyé son dossier, mais le dossier n'est jamais arrivé à la communauté d'agglomération, voilà. Donc et bien nous n'avons pas voulu pénaliser cette commune, et nous avons décidé de réunir à nouveau la commission, il n'y a pas de raison. Le dossier a pu se perdre, d'autant plus qu'elle y avait droit, elle était dans les clous.

M. SEVILLA : Excusez-moi, la question c'est pas celle-ci. La question c'est, pourquoi il n'y a pas eu à l'ordre du jour les fonds de concours ? Puisque la commission s'est réunie déjà il y a un mois. Parce que nous ça nous aiderait pour nos communes par rapport à nos projets de savoir ce qui a été accepté ou pas.

M. GARROT : Oui parce que nous avons dû revoir le tableau d'attribution.

M. LE PRESIDENT : Attends, pardon. Vous parlez Monsieur SEVILLA de l'ordre du jour du Conseil Communautaire ?

M. SEVILLA : Oui.

M. LE PRESIDENT : Mais vous l'avez dans l'ordre du jour du Conseil, délibération n° 4.

M. SEVILLA : Elles ne sont pas difficiles les questions que je pose, je pense.

M. LE PRESIDENT : Pour les autres communes, je laisse le Président GARROT répondre.

M. GARROT : Bien sûr cette commune arrivant en dernier nous avons dû revoir le tableau d'attribution des subventions.

M. SEVILLA : Mais c'est pas possible. Non mais c'est pas possible. C'est pas possible d'être. C'est pas la question. Dites-moi alors que cette commission qui s'est réunie n'a pas encore attribué les fonds de concours aux communes. Ou si c'est fait je vous demande pourquoi ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui. Ou dites-moi que ce sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

M. GARROT : Elle a dû revoir l'attribution du fonds de concours, étant donné qu'elle a reçu ce dossier. Enfin elle n'a pas reçu le dossier elle a bien.

M. SEVILLA : Bon excusez-moi, fermez le banc.

M. GARROT : Et bien oui.

M. SEVILLA : Non c'est pas possible, c'est pas cette question. Bon j'abandonne, excusez-moi.

M. LE PRESIDENT : Jacques, la programmation des autres communes a été effectuée ?

M. GARROT : Oui, mais on a dû recommencer puisqu'une commune arrive. Nous sommes bloqués à 450 000 euros, donc les 450 000 euros ils étaient distribués, ça y est les tableaux étaient faits.

M. LE PRESIDENT : C'est bien ce que je dis.

M. GARROT : Cette commune arrivant, il a fallu revoir un tout petit peu à la baisse, donc ça va passer à la commission de lundi et ça sera présenté le mois prochain lors de l'assemblée.

M. LE PRESIDENT : Voilà la réponse.

M. SEVILLA : Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur SEVILLA, ça vous convient ?

M. SEVILLA : Oui je pense que j'ai compris.

M. LE PRESIDENT : Excusez-nous ça été un peu laborieux. Pardon. Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4

COMPETENCE OPTIONNELLE CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS – MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur TOUYA. Y a-t-il des questions ? Oui Monsieur SUBERCAZES.

M. SUBERCAZES : Oui Monsieur le Président. On a vu pas mal d'articles sur la presse, qui stipulait, que vous alliez raser l'école, le foyer, presque tout l'Ophite pour faire ce parcours de VTT. Est-ce que vous pouvez nous expliquer aujourd'hui très clairement, devant tout le monde et devant la presse ? Savoir si effectivement vous rasez gratis, c'est-à-dire qu'on rase l'Ophite pour faire le projet VTT.

M. LE PRESIDENT : Merci de poser la question. Elle va nous permettre de rappeler que sur ce projet nous travaillons en étroite collaboration avec Madame le Maire de Lourdes. Le projet a été défini dans le projet d'agglomération, et il fait partie des projets structurants sur le pôle sud. Nous avons commencé à engager une réflexion sur cette idée-là, je précise bien l'idée, car pour l'instant il n'y a pas de projet. Dans l'idée que nous avons imaginée, on a aussi défini un périmètre. La première étape de la réalisation du projet, c'est ce que Francis TOUYA propose aujourd'hui. On refait les pistes, et là on peut commencer les travaux rapidement. La deuxième étape, si vous êtes d'accord pour qu'on refasse les pistes, va consister à établir un programme puis à choisir un maître d'œuvre. Nous verrons alors les installations qui seront nécessaires pour accueillir les sportifs, locaux, vestiaires, etc. Mais jamais et je dis bien jamais, il n'a été question de toucher l'école, ni à la maison Fialho. C'est pour cette raison que nous nous sommes rapprochés, pour pouvoir disposer d'espace, de Madame LACAZE, propriétaire de terrains qui jouxtent le site, pour voir si elle nous vendrait de son terrain. On a un accord de principe, le prix qui nous est proposé est convenable, mais on a demandé une évaluation domaniale. Ensuite quand on sera d'accord pour les pistes, qu'on aura une idée de l'espace qui sera à aménager, comme je viens de le dire, nous travaillerons sur le contenu du projet lui-même. La localisation ne venant en aucun cas porter atteinte ni à l'école, ni à la maison Fialho. Pour le reste ce ne sont que des élucubrations infondées, voire stupide. Oui, Monsieur Jean-Claude CASTEROT.

M. CASTEROT : Justement pour abonder un peu dans ce que dit Philippe. Moi je crois qu'il appartiendrait aux leaders de l'agglomération de tempérer un peu les foules, parce qu'il se dit tout et n'importe quoi et à moment donné aussi il faut prendre position pour clarifier la situation. Parce que là aujourd'hui c'est dans l'abusif. Et quand vous voyez les gens qui interviennent et qui prennent position, je m'excuse du terme, c'est pas péjoratif, mais la plupart c'est des peccots.

M. LE PRESIDENT : Jean-Claude je voudrais te dire, et je ne porterai pas de jugement sur ton jugement, même si je le partage. Monsieur AGIUS m'a demandé un rendez-vous, je le lui ai proposé, et le recevrai prochainement, nous pourrons nous expliquer. Ce rendez-vous j'ai souhaité le donner après le vote d'aujourd'hui sur les pistes. D'autres questions ? Pas d'autres questions ? Josette t'es d'accord ?

MME BOURDEU : Je suis d'accord, mais j'aimerais quand même qu'on considère que le projet qui a été délibéré en novembre, pour les grands projets structurants dont tu parlais tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT : C'est pas un projet, c'est une idée de projet.

MME BOURDEU : Non ça été inscrit pour le pôle sud, le projet de centre d'entraînement sur des pistes de VTT au Pic du Jer de Lourdes, avec un centre d'entraînement au pied du Pic du Jer. On est bien d'accord là-dessus quand même. Et donc ainsi que dans les six projets, il y avait l'auditorium à Lourdes. Je le rappelle comme ça en passant. Moi j'aimerais quand même qu'on voit arriver ces projets sur Lourdes, puisque ça a été délibéré que tout le monde était d'accord, et qu'il ne faudra pas laisser un peu trainer au passage, qu'ils restent en arrière. Voilà. C'est tout. Tout simplement, là je suis d'accord pour les pistes de VTT, il faut prendre l'intérêt communautaire, tu l'as très bien expliqué ça va aller plus vite, ça va aller vite. Dont

acte, je l'entends, je l'espère. Et j'espère aussi qu'on continuera, comme tu l'as dit ce soir, très bien, sur le centre d'entraînement tel qu'il était défini au départ.

M. LE PRESIDENT : Je suis toujours d'accord avec toi, et j'ai vu dans les projets que la Mairie de Lourdes a présentés, il y a effectivement le centre d'entraînement du Pic du Jer sur court moyen termes et qu'il y a l'auditorium sur moyen long terme, donc on avance un pas après l'autre. Mais ce n'est pas oublié. Ensuite si tu veux qu'on parle de tout ce qu'on fait sur Lourdes, tout ce qu'on a apporté, ce que l'agglo a apporté sur Lourdes ça va être très intéressant. Je ne parle pas de l'aire d'accueil des gens du voyage, oui mais c'est lancé tu le sais bien.

MME BOURDEU : Oui, enfin on va pas discuter de ça.

M. LE PRESIDENT : Non mais si tu veux on fera le bilan, on verra à la fin

MME BOURDEU : L'aire d'accueil des gens du voyage on ne l'a pas.

M. LE PRESIDENT : On ne l'a pas. Mais tu sais très bien que les choses ne se font pas comme ça.

MME BOURDEU : Oui mais on me dit que ça commence en septembre, maintenant on me dit que ça commence en janvier.

M. LE PRESIDENT : Monsieur LAFAILLE.

M. LAFAILLE : Je me permets d'émettre l'idée qu'il faudrait peut-être aussi associer la population, au-delà de l'idée qui émerge et du projet qui en sortent, l'important c'est pour ça qu'il y a eu ces bruits, c'est pour ça qu'il y a eu ces remous, c'est pour ça qu'il y a eu ces levées de boucliers, parce que la population se sent un peu bousculée.

M. LE PRESIDENT : Mais on n'a rien à présenter aujourd'hui à la population.

M. LAFAILLE : Laissez-moi terminer Monsieur TREMEGE.

M. LE PRESIDENT : Poursuivez !

M. LAFAILLE : Monsieur TREMEGE je me permets juste de vous donner un conseil, c'est-à-dire d'associer la population, voilà c'est tout, je me permets.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? Oui Francis.

M. TOUYA : Pour revenir à la délibération, je voudrais apporter les précisions suivantes, c'est que concernant les pistes du Pic du Jer les travaux concernent l'aménagement des pistes existantes qui en ont besoin par endroits, mais aussi la création d'une piste bleue donc plus facilement accessible à tout le monde.

M. LE PRESIDENT : Bien, y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à la majorité avec 102 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT : L'ordre du jour du Conseil Communautaire est terminé, mais je souhaite qu'on évoque deux questions importantes. La première concerne un sujet sur lequel bon nombre de personnes et de nos élus travaillent depuis de long mois, c'est la perspective du transfert de l'eau et de l'assainissement. C'est un chantier important, car il y a des structures différentes, parce que ça concerne tout le monde, et parce que les objectifs concernent tout le

monde. Notamment, et la question a été posé tout à l'heure, l'objectif de l'harmonisation du prix de l'eau, sur l'ensemble de l'agglomération, sur quelle durée ça va se faire, etc. Je vais demander à Jean-Claude PIRON et André LABORDE, s'ils le veulent bien, de faire un peu le point sur tout ce qui a été fait jusqu'à présent, avec le cabinet COGITE. Je serais tenté de dire que maintenant on sort des diagnostics, et ils ont été nombreux compte tenu du nombre de structures, et qu'il va falloir désormais étudier les scénarii possibles, fixer les grandes lignes, les grands principes sur lesquels nous allons nous engager. Et pour que personne ne puisse dire demain, je n'étais pas informé sur ce sujet très important. Nous avons décidé de proposer aux différents pôles de notre agglomération, une réunion comme on l'a fait chaque fois qu'il y a eu des projets très importants à débattre. Le 7 juin à 18 h, il y aura une réunion à Saint-Exupéry, les élus seront invités. Le 17 juin à 18 h à Juillan ici. Et le 24 juin à Lourdes à 19 h. Cela nous permettra de rappeler les grandes orientations, de faire le point sur le travail accompli, et demander aux élus leurs avis sur les choix stratégiques. Jean-Claude PIRON, est-ce que vous pouvez faire une synthèse avec André ?

M. PIRON : Tout à fait. Merci Monsieur le Président. Donc c'est un peu impromptu, ce n'était pas réellement prévu. Donc nous avons terminé la phase diagnostic, nous travaillons, nous avons fait mouliner un petit peu, tout ce que nous a donné le bureau d'études. A partir de là c'est vrai que nous avons des propositions à faire, des idées à vous proposer et à débattre avec vous. Mais nous avons aussi beaucoup, beaucoup de problèmes à résoudre et ces problèmes ils s'amoncellent les uns après les autres, ça devient de plus en plus compliqué, mais on est quand même relativement confiant. Sachant que ce que l'on garde surtout à l'esprit c'est un, la sécurisation, ça c'est vraiment prioritaire, on doit vraiment sécuriser nos réseaux, qui pour l'instant c'est un patchwork, mais ils ne sont pas du tout sécurisés. La deuxième chose ça va être, effectivement comme vous le disait le Président, faire en sorte d'arriver sur une convergence des prix, donc prendre un prix médian et voir combien d'années on se fixe, pour savoir dans combien d'années on pourra réussir à faire tout cela. Et la troisième bien sûr c'est trouver le service le plus adéquat, qui permette à nous ou nos successeurs dans tous les cas de pouvoir prendre les grandes décisions qui s'imposeront. Mais il ne faut pas mettre les bœufs avant la charrue, parce que pour l'instant on n'en est pas, non c'est la charrue avant les bœufs, oui c'est ça.

M. LE PRESIDENT : D'habitude on met les bœufs avant la charrue.

M. PIRON : Je réfléchissais déjà à ce que j'allais vous dire après. Mais il ne faut pas le faire non plus. Donc il faut faire attention à ce qu'on dit à l'heure actuelle.

M. LE PRESIDENT : C'est bien, tu as remarqué que tout le monde suivait quand même.

M. PIRON : C'est bien, mais j'ai regardé y en a beaucoup qui ont souri, y en a ils ont pas du tout bougé. Dans tous les cas on n'en est pas à avoir de grandes discussions philosophiques sur l'avenir du service de l'eau, on est à créer un outil qui permette après de prendre des décisions. Voilà. Mais pour l'instant surtout c'est la sécurisation de notre ressource qui devient vital. On n'a pas des ressources inépuisables, on a des ressources qui seront fragiles dans les 10 à 15 prochaines années, et c'est vraiment notre devoir à nous de faire en sorte de pouvoir sécuriser tout ça, tout en réussissant, parce qu'il ne faut pas oublié une chose c'est qu'à l'heure actuelle on a beaucoup, beaucoup de producteurs d'eau, on a beaucoup de sources, on en a très peu qui sont réellement aux normes et quand l'agglomération va prendre la compétence au 1^{er} janvier 2017, on a bien peur que l'ARS viennent frapper, 2020 pardon, l'ARS viennent frapper et viennent nous demander des comptes. Donc tout ça c'est à mettre en place. Ce qu'on va faire dans un premier temps, on va faire un COTECH qui aura lieu mercredi matin prochain. Ensuite on va faire un COPIL, comité de pilotage. Et après tout cela une fois que l'on aura discuté entre élus qui s'intéressent à l'eau, on fera les réunions dont vous à parler Monsieur le Président. Mais on a des choses à vous demander, on a des choses à vous dire. Maintenant ça y est.

M. LE PRESIDENT : Merci Jean-Claude. Est-ce que quelqu'un veut poser des questions sur ce sujet ? Mais vous aurez l'occasion de le faire à l'occasion des réunions que nous vous proposons sur les trois pôles. Jean-Marc BOYA.

M. BOYA : Oui juste pour ceux qui ont des conventions qui se terminent en 2020, c'est surtout au niveau assainissement en ce qui me concerne, on a fait passer les documents tout ça, mais on n'a toujours pas eu de retour. Donc qu'est-ce qu'il faut faire ?

M. LE PRESIDENT : Jean-Claude vas-y.

M. PIRON : C'est Patrick qui devrait peut-être répondre plus pertinemment, puisque c'est lui qui s'en occupe. Mais une chose est sûre c'est que là pour l'instant, ça fait partie tout simplement, il n'y a pas uniquement Adé, on a Bordères, on a Laloubère, on a Lourdes, etc., on a des décisions à prendre et c'est pour ça qu'on veut vous rencontrer pour vous en parler et savoir ce qu'on fait exactement. Nous on a décidé, bien entendu, mais on veut les partager avec vous et voir si vous êtes d'accord. Patrick tu peux ?

M. LE PRESIDENT : Où il est Patrick LACOSTE ? Tu veux rajouter quelque chose.

M. LACOSTE : Non, non, Jean-Claude a tout dit, de toute façon maintenant c'est des choix qu'il va falloir faire maintenant qu'on a le diagnostic, il va falloir passer à des choses concrètes effectivement on saura vous proposer des scénarios, que vous validerez ou non, qui nous permettront d'avancer aussi dans la future structure qui gèrera l'eau et l'assainissement, puisque suivant les décisions qui seront prises, ça aura un impact sur le service qui sera créé évidemment.

M. LE PRESIDENT : Merci Patrick. Pas d'autres questions sur le sujet ? Deuxième sujet que je souhaitais que nous évoquions, je vais demander à Jean-Luc REVILLER de le présenter, puisque c'est une partie technique.

M. REVILLER : Oui, vous avez reçu en tant que Maires de vos communes, une note de la Préfecture, vous informant des possibilités de modification de la composition du Conseil Communautaire, et vous rappelant les dispositions législatives, à savoir qu'il est possible, à côté de la répartition de droit commun qui s'est appliqué lors de la fusion de nos EPCI, d'avoir un accord local. Nous nous sommes rapprochés de la Préfecture, pour savoir s'il était possible d'avoir un accord local, puisqu'ils ont un simulateur. Je vous rappelle que l'accord local doit répondre à un certain nombre de principes qui sont, qu'une commune ne peut pas avoir plus de 50 % des sièges, qu'une commune doit avoir au moins un siège, et quand on fait des répartitions entre les communes, il ne peut pas y avoir de différence de plus ou moins 20 % entre les communes quand on attribue ou pas des sièges. Ce qui fait, que compte tenu de cette dernière disposition, il n'est pas possible pour la communauté d'agglomération d'avoir un accord local, comme ça l'était, je vous le rappelle pour ceux qui s'en souviennent, déjà au moment de la fusion où nous avons regardé s'il y avait des possibilités d'avoir des accords locaux. Cette disposition est aujourd'hui confirmée par la Préfecture, elle nous a fait un mail, comme quoi ce n'était pas possible. Pourquoi ce sont les communes ? Parce que ce sont-elles qui sont compétentes, ce n'est pas le Conseil Communautaire qui est compétent pour déterminer le nombre de sièges, c'est bien les communes. Mais aujourd'hui il n'y a aucune possibilité, donc vous n'avez pas à délibérer sur cette future composition. La seule chose qui m'a été dite par la Préfecture, c'est qu'il y aura un petit changement quand même sur les prochains Conseils Communautaires, la commune de Tarbes aura 1 délégué de moins et la commune d'Ibos aura 1 délégué de plus. Mais ça ce n'est pas dû à un accord, c'est simplement les effets du recensement.

M. LE PRESIDENT : Merci Jean-Luc. Voilà mes chers amis, plus rien n'est à l'ordre du jour, je déclare clos ce Conseil Communautaire. Je vous remercie infiniment, et pardon d'avoir été aussi long.